



Hôpital : comment faire respecter la loi par le personnel ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 28 août 2002

Bonjour , Je suis une non-fumeuse et je viens de lire une brochure sur laquelle j'ai trouvé votre adresse e-mail. Je ne comprend pas tellement à quoi sert la loi Evin puisqu'elle n'est quasiment appliquée nulle part. Je suis élève infirmière et dans le milieu de la santé, pratiquement partout, tout les fumeurs se permettent de fumer dans des hôpitaux et clinique. Je ne supporte pas l'odeur de la fumée et en plus je ne veux pas la respirer. J'en suis à un point ou pour éviter la fumée je dois toujours changer de pièce à leur place et de toute façon , pour eux n'étant que stagiaire de passage dans certaines structures, ils se fouttent de déranger des personnes même pendant les repas. Ils ne demandent même pas si ça nous dérange. Je trouve cela inacceptable, d'autant plus que ça ne changera jamais puisque personne ne fait réellement rien de concret pour cela, y compris l'Etat. Je n'ai rien contre les fumeurs mais moi je rêve de ne pas être enfumé et je ne trouve pas normal que ce soit à moi de changer de pièce alors que ce sont des pièces non fumeur (puisque publique), je trouve que c'est irrespectueux et j'en ai marre que personne n'arrive à quelque chose de vraiment efficace pour aider les non-fumeur qui sont enfumés au quotidien. Je vous souhaite bien du courage pour faire avancer les choses. Amicalement. VB

Réponse :

Oui, vous avez raison de souligner que la loi Evin est très peu respectée et qu'il y a une volonté de banaliser les infractions à cette loi. La loi existe cependant et elle peut être appliquée.

Consultez les informations générales sur la manière d'appliquer la loi dans les lieux de travail. Toujours dans ce lieu, consultez les nombreux témoignages et questions/Réponses : ils vous aideront à comprendre la procédure à utiliser pour venir à bout du tabagisme passif.

Lisez attentivement la réponse apportée à la question Hôpital et tabagisme : comment réagir ? : elle correspond précisément à votre demande. Notez que vous auriez pu atteindre cette question en effectuant une recherche avec pour mot clef hôpital

N'hésitez pas à nous contacter à nouveau pour plus de renseignements et tenez-nous au courant du succès de vos démarches.